

*Le Directeur Général*

Kinshasa, le 06 OCT 2023

**DECISION PORTANT DECLARATION D'INFRUCTUOSITE N° 08./TRAV/ANSER/DG/23**

**APPEL D'OFFRES N°019/ANSER/DG/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE LUIZA.**

Vu la Constitution telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en son article 48 ;

Vu la Loi n° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements publics, spécialement en son article 13 ;

Vu la Loi n° 14/011 du 17 Juin 2014 relative au secteur de l'électricité spécialement en ses articles 87, 91, 96 et 97 ;

Vu la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics, spécialement en son article 13, alinéa 2 ;

Vu le Décret n°16/014 du 21 avril 2016 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et Périurbain, « ANSER » en sigle, spécialement en son article 15 ;

Vu Ordonnance n° 23/172 du 18 août 2023 portant nomination des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale d'un Etablissement Public dénommé « Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et Périurbain », « ANSER » en sigle ;

Vu la lettre N° 0505/DGCMP/DG/DCP/D5/K.L/2022 du 06 avril 2022 de la Direction Général de Contrôle des Marchés publics accordant l'Avis de Non Objection sur le Plan de Passation des Marchés de travaux, Exercice 2022 ;

Vu la lettre N° 1666/DGCMP/DG/DCP/D5/BNJ/2022 de la DGCMP du 10 août 2022 accordant l'avis de non objection sur la Dossier d'Appel d'Offres ;

Vu Dossier d'appel d'offres N°019/ANSER/DG/2022 relatif aux travaux de construction de la Centrale solaire photovoltaïque de LUIZA ;

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis des soumissions du 04 novembre 2022 ;

Vu le procès-verbal de validation du rapport de réévaluation dressé par les membres de la Commission de Passation des Marché en date du 18 août 2023 ;

Vu la lettre N°2618/DGCMP/DG/DCP/D5/ZK/2023 du 27 septembre 2023 de la Direction Générale de Contrôle de Marchés Publics émettant l'Avis de Non Objection au rapport d'évaluation déclarant le présent appel d'offres infructueux.

**DECIDE**

**Article 1 :**

De déclarer infructueux l'appel d'offres national N°019/ANSER/DG/2022 relatif aux travaux de construction de la Centrale solaire photovoltaïque de LUIZA.

Fait à Kinshasa, le 06 octobre 2023

**Personne Responsable des Marchés**

**Cyprien MUSIMAR NDELE**

